



Introduction

Quelles alternatives de participation dans les territoires de l'eau ?

Émilie Crémin, Jamie Linton, Veronica Mitroi, José-Frédéric Deroubaix, Natacha Jacquin

DANS **PARTICIPATIONS** 2018/2 N° 21 , PAGES 5 À 36

ÉDITIONS **DE BOECK SUPÉRIEUR**

ISSN 2034-7650

ISBN 9782807391987

DOI 10.3917/parti.021.0005

Date de mise en ligne : 11/12/2018

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-participations-2018-2-page-5?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Dossier :

**La démocratie
des territoires
de l'eau**

Quelles alternatives de participation dans les territoires de l'eau ?

› **Émilie Crémin, Jamie Linton, Veronica Mitroi, José-Frédéric Deroubaix, Natacha Jacquin**

› Résumé

Cet article présente les idées principales et les contributions individuelles d'un dossier thématique portant sur les formes alternatives de participation à la démocratie dans les territoires de l'eau. La participation du public joue depuis les années 1960 un rôle dans la gestion de l'eau en France et ailleurs. Cependant, cette participation « institutionnalisée » présente des lacunes importantes, renforçant souvent les formes technocratiques de régulation des ressources en eau et des milieux aquatiques. Les formes de participation nouvelles et alternatives expérimentées (notamment par la pratique de la recherche participative, la promotion de la science participative, le développement de nouvelles techniques de jeu de rôles impliquant la gestion de l'eau, etc.) montrent comment les citoyens, en collaboration avec des chercheurs en sciences humaines, peuvent contribuer de manière novatrice à la gestion des territoires de l'eau et développer des pratiques alternatives de gestion de l'eau. Cette introduction propose donc une analyse critique des processus participatifs institutionnalisés et présente des approches alternatives de la participation, suggérant des possibilités pour leur hybridation potentielle.

Dans le domaine des démarches participatives, le secteur de l'eau occupe une place à part. Tout d'abord, l'eau joue un rôle important dans pratiquement tous les aspects de la vie sociale (santé, industrie, économie, transport, etc.), et on peut considérer que la façon dont une société s'organise pour gérer l'eau est révélatrice de son fonctionnement sociopolitique d'ensemble (Wittfogel, 1957 ; Aubriot, Riaux, 2013). Ensuite, les politiques publiques françaises de gestion de l'eau sont issues d'une longue tradition centralisatrice et technocratique, à tel point que pour décrire ce domaine d'action publique, certains emploient l'image de « citadelle technique » (Haghe, 2010), dominée par la figure de l'expert placé au cœur de la prise de décision. Le contexte de ce système technoscientifique (Bedu, 2010 ; Tsanga Tabi, Verdon, 2015) explique que la participation du public dans le secteur de l'eau constitue un chapitre important de la participation environnementale et de la démocratie participative en général, aussi bien en France qu'à l'échelle mondiale.

À l'instar de nombre de secteurs de l'action publique, la participation des citoyens est devenue un « impératif » décrété par des sphères administratives (Blondiaux, Sintomer, 2009 ; Bedu, 2010 ; Richard-Ferroudji, 2011). C'est ainsi que des dispositifs institutionnels et législatifs mettent en avant la nécessité d'une implication des publics dans la définition et la mise en œuvre des politiques de l'eau, et ceci à toutes les échelles (Barreteau, Richard-Ferroudji, Garin, 2008). Les modalités de cette « injonction » sont très diverses : parfois très précises (comme dans le cas des lois sur l'eau et de la Directive-cadre sur l'eau, ou DCE), elles se résument parfois à l'énoncé de principes dans d'autres cas, comme les recommandations de la Banque mondiale et des agences de développement qui soutiennent les démarches participatives comme un gage de transparence, de responsabilité et d'efficacité dans la mise en place de la Gestion intégrée des ressources en eau, ou GIRE (Nottes, Salles, 2011).

En dépit de cet engouement institutionnel pour la participation, l'application des principes de gouvernance participative dans les territoires de l'eau est confrontée à de nombreuses limites. Bien que des vertus de la participation pour la gouvernance de l'eau (Rogers, Hall, 2003) aient été démontrées en termes de structuration des actions collectives (Neef, 2009 ; Baron, Bonnassieux, 2013) et d'apprentissages réciproques entre les participants (Hassenforder, Smajgl, Ward, 2015 ; de Coninck, 2015), d'autres travaux ont également montré les lacunes, la prise de distance, voire les échecs de la mise en œuvre de cet « impératif participatif » (Mosse, 2001 ; Barbier, 2005 ; Barbier, Bedu, Buclet, 2009 ; Blondiaux, Sintomer, 2009 ; Richard-Ferroudji, 2011 ; Berger, Charles, 2014).

Ce dossier thématique issu d'un colloque organisé à Limoges en 2016¹ sur le thème de la démocratie de l'eau se donne pour objectif d'investiguer la mise en

[1] Ce dossier thématique présente une sélection d'articles issus de la conférence *Au-delà des dispositifs participatifs institutionnels : quelles formes alternatives de participation à la démocratie de*

œuvre de démarches participatives plus ou moins « alternatives », qui se situent en marge ou en complément des procédures institutionnalisées de participation. Ces formes « alternatives » émergent notamment en tant que (ré)actions collectives plus ou moins structurées visant l'implication ou l'engagement d'acteurs dans une action publique. Si les différents contributeurs ont largement questionné et critiqué les limites de l'institutionnalisation de la participation, l'objectif de ce dossier est surtout d'examiner des pratiques « alternatives », observées ou expérimentées par les auteurs, qu'elles relèvent d'innovations institutionnelles ou infra-institutionnelles. La construction de ce numéro a été guidée par un souci de comprendre comment les conditions procédurales, normatives et épistémologiques de ces nouvelles pratiques participatives permettent d'atténuer les asymétries d'information, d'expertise, d'influence entre les participants. Comment et jusqu'à quel point les nouvelles pratiques participatives réussissent-elles à (faire) reconnaître comme légitimes les différentes contributions, expertises, points de vue des participants ? Comment parviennent-elles à transformer (durablement) les représentations et les pratiques des acteurs, et ainsi à rendre plus acceptables les arbitrages ? Dans un premier temps, cette introduction opère un retour critique sur l'institutionnalisation et les limites de la participation dans la gestion réglementaire de l'eau. Dans un second temps, elle analyse les perspectives ouvertes par l'expérimentation de nouvelles formes de participation.

Les contributions réunies dans ce dossier, comme du reste celles qui ont été présentées lors du colloque, font en effet le constat que la démocratie participative « institutionnalisée » de l'eau ne renouvelle les formes de la démocratie représentative que pour répondre à une régulation technocratique des ressources en eau et des milieux. Pourtant, l'expérimentation de nouvelles formes alternatives de participation permet de montrer comment les citoyens peuvent apporter une contribution aux décisions concernant l'eau. Il s'agit donc d'analyser de manière empirique et critique la mise en relation entre les processus institutionnalisés et les démarches alternatives de participation, afin d'observer leur potentielle hybridation et les résultats que cette hybridation peut engendrer.

l'eau ?, qui a eu lieu à l'Université de Limoges le jeudi 17 et le vendredi 18 novembre 2016. Au cours de cette conférence, la chaire Capital environnemental et gestion durable des cours d'eau ainsi que les Rés-Eaux ont réuni différents acteurs concernés par la gestion de l'eau – gestionnaires, usagers, militants, élus, associations et chercheurs – pour discuter des dispositifs participatifs (plus ou moins) « alternatifs » en marge ou en complément des procédures institutionnalisées et formalisées de participation. Les auteurs remercient Kevin de la Croix et Marie-Anne Germaine du Rés-Eaux P10 (Université de Nanterre), pour leurs contributions initiales à ce projet collectif, ainsi que Jacques-Aristide Perrin, Laura Seguin et Alice Mazeaud pour leurs relectures et leurs remarques lors la phase d'écriture et d'édition de cet article.

L'injonction participative dans la gestion territoriale de l'eau – vertus et travers

De l'institutionnalisation de la participation dans la gestion territoriale de l'eau

Depuis le sommet de la Terre à Rio en 1992, la « participation » des citoyens s'est progressivement normalisée en tant que pratique de gouvernance des ressources en eau. Comme l'explique Sandrine Rui, le gouvernement fournit un cadre institutionnalisé, qui tend à « précipiter » la démocratie, en mobilisant de façon délibérée et organisée l'opinion publique (Rui, 2006). La consécration institutionnelle et juridique de la norme participative peut être lue au plan international dans la Convention d'Aarhus de 1998 qui en fait une norme juridique contraignante et un droit de l'homme (Alban, Lewis, 2005). Les grandes organisations internationales comme l'OCDE ou les Nations unies développent des programmes, des recherches et des guides pour sa mise en œuvre : la participation devient ainsi un principe d'action pour le financement et la conduite des projets par les bailleurs internationaux (comme la Banque mondiale, USAID, l'Agence française de développement, etc.) qui y voient une contribution à la promotion des valeurs démocratiques et à une plus grande équité sociale (Raki, Ruff, 2006 ; Chamois, 2010).

On notera néanmoins que, dans le domaine de l'eau, les démarches participatives débutent bien avant les grandes conférences internationales. Elles émergent en effet dans le creuset des mouvements environnementalistes des années 1970 (Van Tatenhove, Leroy, 2003 ; Claeys-Mekdade, 2006) et de l'action des associations d'usagers, qui en France ont eu une influence notable sur l'élaboration des politiques environnementales, en particulier celles de la gestion de l'eau (Barbier, Larrue, 2011). Rappelons ici le rôle majeur de la participation des organisations et fédérations de pêche à la dénonciation de la pollution des rivières (Gramaglia, 2008 ; Barthélémy, 2013) ou à la rédaction de la première loi de l'eau de 1964 (Bouleau, 2009 ; Gramaglia, 2008).

Cette même loi du 16 décembre 1964 formule d'ailleurs pour la première fois deux des principes fondateurs et dissociables de la gestion de l'eau encore de nos jours : la participation des usagers, et la territorialisation. La gestion de l'eau par bassin versant ne consiste pas seulement en la circonscription géographique des territoires concernés, elle s'appuie sur trois principes de gouvernance essentiels : la décentralisation, le partage des ressources et la concertation (Ghiotti, 2006 ; Allain, 2012). Pour organiser la concertation et le partage des responsabilités, la loi de 1964 crée des agences financières de bassin (qui deviendront des agences de l'eau) et des comités de bassin – structures consultatives, au sein desquels les « usagers de l'eau »² participent à la

[2] Sous la présidence d'un élu, les comités de bassin réunissent : représentants de l'État, élus locaux, associations environnementalistes, associations d'usagers et de consommateurs, industriels.

définition des niveaux de redevances pour la pollution ou le prélèvement de la ressource en eau. À l'échelle des plus petites unités hydrographiques, la création des commissions locales de l'eau (CLE) mises en place pour élaborer les schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) avec la loi sur l'eau de 1992, repris dans la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006, est une nouvelle étape dans la mise en œuvre d'instances participatives, souvent qualifiées de « parlements de l'eau » pour la définition d'un bien commun territorial (Ghiotti, 2006 ; Le Bourhis, 2007). En ce sens, l'essor de la participation dans les territoires de l'eau est directement lié à la décentralisation et à la territorialisation de la gestion de l'eau (Ghiotti, 2006 ; Girard, Rivière-Honegger, 2014). La gestion de l'eau est ainsi devenue un secteur où certaines formes de participation « néo-corporatistes » (Deroubaix, Carré, 2018) ont été institutionnalisées dès les années 1960, et plus particulièrement depuis les années 1990 (Barbier, Larrue, 2011). Ces différents principes ont été repris et consolidés au niveau européen. Ainsi la Directive-cadre sur l'eau (DCE) et la Directive-cadre stratégie milieu marin (DCSMM)³ énoncent comme principe l'implication des différents acteurs de l'eau et du public dans les processus de décision et de gestion des milieux aquatiques afin d'atteindre un « bon état écologique ». La multiplication des procédures participatives réglementaires concerne donc aussi bien la question du partage des ressources entre les différents usages, que les questions liées à la préservation de la qualité des eaux continentales ou encore la gestion des eaux maritimes et des risques urbains liés à l'eau. Ces démarches visent à renforcer la transparence de la politique de l'eau et à assurer la concertation des parties prenantes. Par les dispositifs participatifs, il s'agit donc autant d'impliquer une pluralité d'acteurs, au-delà de ceux classiquement habilités à décider dans le cadre du gouvernement représentatif, que d'organiser les discussions entre les parties en présence (Blondiaux, Sintomer, 2009). Sur la scène internationale et dans les pays émergents, dès les années 2000, des institutions comme le Partenariat mondial de l'eau (Global Water Partnership, GWP) soutiennent la mise en œuvre d'une participation citoyenne au travers d'une Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE). Celle-ci est définie comme un processus favorisant le développement et la gestion coordonnée de l'eau, des terres et des ressources connexes afin de maximiser le bien-être économique et social sans compromettre la durabilité des ressources vitales et des écosystèmes. Selon ces structures, la politique et la gestion de l'eau doivent refléter la nature fondamentalement interconnectée des ressources hydrologiques et de leurs usages. La GIRE s'impose comme une alternative à la gestion *top-down*, toujours dominante dans le secteur de l'exploitation des ressources en eau et

[3] En parallèle, la Directive inondations 2007/60/CE et la Directive-cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) 2008/56/CE sont construites sur le même schéma que la DCE. La DCSMM (Directive 2008/56/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008) appelée « directive-cadre pour le milieu marin » conduit les États membres de l'Union européenne à prendre les mesures nécessaires pour réduire les impacts des activités sur ce milieu afin de réaliser ou de maintenir un bon état écologique du milieu marin au plus tard en 2020. Les Plans d'action du milieu marin (PAAM) sont élaborés en concertation avec les différents acteurs des territoires maritimes, mais aussi avec une consultation du public.

des milieux aquatiques. Pour assurer une bonne gestion de la ressource et du milieu, les politiques de développement et de gestion de l'eau devraient reposer sur une approche participative, impliquant les utilisateurs, les planificateurs et les décideurs à tous les niveaux. La participation des femmes, qui jouent notamment un rôle central dans la collecte, la gestion et la sauvegarde de l'eau (Baron, Bonnassieux, 2013), ainsi que d'autres populations généralement exclues de la gestion, est particulièrement encouragée.

Depuis les années 1960, s'est ainsi institutionnalisée une multitude d'expériences et de dispositifs participatifs – comités territoriaux ou de milieux... – promus et soutenus par des instances politiques et administratives aussi bien dans les pays du Nord (Notte, Salles, 2011) que ceux du Sud (Baron, Bonnassieux, 2013). Ils sont supposés faciliter la participation des acteurs concernés dans les structures de gouvernance de l'eau afin de mieux coordonner les différents usages de l'eau. L'implication des parties prenantes dans le diagnostic et les prises de décision concernant la gestion des ressources et des milieux est censée apaiser les conflits d'usage à différentes échelles territoriales et garantir une meilleure protection des ressources. L'institutionnalisation de ces procédures participatives a fait évoluer tant les idées que les pratiques de gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques, si bien qu'aujourd'hui il apparaît plus adéquat de parler de la « gouvernance de l'eau ». Cette gouvernance se manifesterait sous la forme d'une régulation non hiérarchique, associant des acteurs de natures diverses (administrative, politique, socio-économique), à même de coopérer ponctuellement pour la préservation d'une qualité de la ressource assurant une pluralité d'usages.

Aux limites des dispositifs institutionnels de la démocratie participative

Consulter à défaut de concerter ?

Cette tendance à multiplier les domaines et les outils de participation des acteurs n'est pas spécifique aux territoires de l'eau, et reflète une tendance sociétale beaucoup plus large d'institutionnalisation de la démocratie participative à partir des années 1980. La loi dite Bouchardeau (1983) instaure la généralisation de l'enquête publique dans le but d'informer et de consulter les citoyens sur les questions d'intérêt général. La loi Barnier de 1995 institue à son tour la Commission nationale du débat public (CNDP) et la Charte de la participation du public, développée par le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement en 1996. Cette charte énonce les valeurs et les principes définissant les processus participatifs et consultatifs. Elle s'adresse à tous les participants, porteurs de projet et publics, et constitue une aide dans la mise en œuvre de dispositifs de participation.

Les *débats publics*, tels qu'ils sont organisés en France sous l'égide de la CNDP depuis 1995, visent à recueillir et à organiser de manière très ouverte la parole

publique concernant des projets d'envergure, notamment au regard des impacts potentiels sur l'environnement et les territoires. Ils illustrent deux sources auxquelles s'alimente la dynamique participative actuelle : d'une part, l'insuffisance des formats classiques, tels que les enquêtes publiques en l'occurrence, qui ne permettent pas de débattre à proprement parler des enjeux ; d'autre part, la circulation des modèles et bonnes pratiques d'un site ou d'un pays à l'autre (Barbier, Larrue, 2011). Dans le domaine de l'eau, la CNDP a été mobilisée notamment sur des projets d'aménagements portuaires et des voies navigables (par exemple le projet de mise au gabarit européen de l'Oise, actuellement en cours), sur les réservoirs de soutien de l'étiage (comme le barrage de Charlas), la rénovation de l'usine de traitement des eaux usées de la Seine Aval, principale station d'épuration de l'agglomération parisienne, ou encore l'aménagement de la plaine de la Bassée en zone de sur-stockage des crues de la Seine. Le « public » désigne dans ce cas l'ensemble des individus (habitants, usagers, citoyens), des organismes ou des associations et autorités publiques locales ou nationales⁴. Il s'agit donc d'une consultation plus large que celle des seules « parties prenantes » (Notte, Salles, 2011), comme c'est le cas d'autres outils de concertation des acteurs au sein des structures de type commission locale de l'eau, comité de bassin, etc.

La sollicitation du public promet l'émergence d'arguments inédits, portés par des voix sociales bien « réelles » et jusque-là inaudibles (Rui, 2006). Le débat constitue alors un « dispositif de régulation corrective », propre à réduire les distorsions et surtout l'asymétrie caractérisant l'espace public favorisant les acteurs dominants, du fait de l'inégale répartition du pouvoir social. Les différents outils et dispositifs ont bien eu pour effet de faire apparaître sur la scène publique des figures politiques et sociales qui seraient autrement restées invisibles (Sintomer, 2008 ; Nez, 2011), et de recueillir des aspirations et des avis publics qui sans cela ne s'exprimeraient pas, afin de les confronter avec ceux des acteurs-clés de l'eau. Mais, malgré cet intérêt indiscutable, ces procédures consultatives de type CNDP ne permettent de discuter que de façon très marginale de l'opportunité des projets soumis au débat, la question des coûts et des externalités étant associée à la parole des opposants (Deroubaix, Carré, 2018). Ces auteurs montrent que seule la concertation dans sa version néo-corporatiste, au sein des comités de bassin représentant les parties prenantes, permet de trancher sur la question de la répartition des coûts et des bénéfices et de mettre en œuvre les décisions ainsi négociées.

Les *conférences de citoyens* sont un autre outil conçu par les acteurs politico-administratifs pour débattre de façon « raisonnée » sur des sujets particulièrement polémiques autour notamment des risques sanitaires et socio-environnementaux.

[4] L'État, les collectivités territoriales (régions, départements, communes, EPCI), chambres consulaires (agriculture, commerce et industrie), les instances administratives (agences de l'eau) et de façon plus générale, tout établissement public (PNR, EPTB, syndicats mixtes, syndicats intercommunaux, communautés de communes, communautés d'agglomération, agences de l'Eau, services déconcentrés de l'État, métropoles, communautés urbaines).

La procédure mise sur le « bon sens de profanes éclairés » (Rui, 2006) considérée comme capables de juger de l'intérêt commun en prenant en compte les arguments experts et techniques et les différents intérêts en jeu. Des jurys de citoyens bénévoles, formés par des experts et des scientifiques sur les questions techniques des dossiers, débattent dans ce cadre public avec des représentants du monde politique, économique, associatif et avec des experts. Dans le domaine de l'eau, en 2003, une conférence de citoyens a par exemple été l'occasion de débattre sur « le devenir des boues domestiques issues de stations d'épuration », organisée dans le cadre du débat national sur l'eau. On peut également citer l'organisation d'une conférence de citoyens dans le cadre des instances de gestion locale de l'eau afin de participer à l'élaboration d'un SAGE (Seguin, 2016). Alternative aux procédures habituelles de consultation par questionnaires, bien connues des acteurs de l'eau, la conférence de citoyens repose sur une volonté de renouveler les manières de faire en matière de participation du « grand public », notamment par le recours au tirage au sort, la formation préalable des participants et la délibération collective. Si l'on y retrouve bien des institutions habituelles de la gestion locale de l'eau (l'Établissement public territorial du bassin de la Charente et la Commission locale de l'eau de ce même bassin versant), ce projet a néanmoins largement été impulsé par un acteur plus atypique : une association locale d'éducation à l'environnement (l'Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement, IFRÉE), partenaire dans l'organisation, qui a permis que le conflit ne soit pas évité mais structuré. Tout comme pour le CNDP, les jurys citoyens ont un statut consultatif et visent à éclairer les enjeux autour des questions socio-environnementales complexes. Il n'y a aucune obligation légale pour les pouvoirs publics de suivre les avis des jurys citoyens. C'est bien ce décalage entre « consultation » et décision concertée qui s'impose comme une limite majeure de la démocratie participative dans le domaine de l'eau, et de l'environnement plus largement.

Enfin, il existe de nombreuses *consultations du public* organisées en vertu de la loi du 27 janvier 2002, relative à la « démocratie de proximité », qui définit le principe de la participation citoyenne comme un droit d'accès du public aux informations relatives à l'environnement, mais aussi et surtout comme une « association des publics à l'élaboration des décisions ayant une incidence importante sur l'environnement ou l'aménagement du territoire » (article 132, loi n° 2002-276). Cette loi réaffirme l'obligation pour les collectivités de mettre notamment en place des commissions consultatives de services publics locaux (CCSPL), instances de consultation des usages soit à caractère administratif, soit à caractère industriel et commercial, comme c'est le cas de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement (Coulmain, 2018). Le qualificatif « participatif » est utilisé de façon non distincte pour décrire des procédures très diverses (information, consultation, concertation, négociation, décision), et surtout sans le même poids en termes de décision et d'orientation des actions de gestion proprement dites. Ainsi, les consultations publiques pour la validation des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) répondent par exemple aux obligations légales en matière de gestion environnementale, mais elles ont surtout une

fonction informative, ne permettant pas la participation des citoyens aux négociations sur des alternatives de gestion et de partage de la ressource.

Dans le domaine de l'eau, comme dans les autres domaines de la concertation environnementale, celle-ci se trouve généralement critiquée sur deux fronts : pour les uns, elle représente un frein au déploiement de projets d'aménagement et de développement économique, car la décision devient plus compliquée ; pour les autres, elle ne constitue qu'un faux-semblant n'apportant pas les gains environnementaux et démocratiques escomptés (Mermet, Salles, 2015). Nicolas Hulot, ex-ministre de l'Écologie, dénonçait lui-même (de l'intérieur du système) lors de sa démission le 28 août 2018 : « Dans la masse attendue des arguments énoncés, il devient plus aisé de "prélever" ceux qui "arrangent" et de minimiser ceux qui "dérangent" ». De fait, plutôt qu'un exercice de réduction de la complexité sociale, le débat permet de la mettre en scène, autorisant alors le pouvoir politico-administratif à s'ériger et à se faire reconnaître comme un arbitre indispensable (Rui, 2006, p. 130).

Une influence limitée de la concertation au-delà des négociations

Si les projets, les programmes et les politiques ne sont pas véritablement mis en débat lors des procédures de concertation et de consultation discutées ci-dessus, ils restent le principal défi des initiatives participatives. En dépit des limites soulignées, les procédures participatives ont pour finalité d'influencer les politiques publiques. Tout l'enjeu est alors de savoir comment et à quelles conditions. Deux des contributions réunies dans ce dossier nous renseignent sur les façons dont ce nœud gordien de la participation est tranché dans des situations de décision concrète.

L'article de Gabrielle Bouleau, Cairtriona Carter et Arnaud Thomas montre l'effet d'une forme de « participation performative » sur la nature et l'usage de savoirs lors de la mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'eau (DCE) par comparaison avec la mise en œuvre de la Directive-cadre stratégie milieu marin (DCSMM) en Nouvelle-Aquitaine. Deux dispositifs de gestion sont étudiés : le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'estuaire de la Gironde, et la mise en place du Plan d'action pour le milieu marin de la sous-région marine du golfe de Gascogne. Cet article vise à observer l'ouverture à de nouveaux acteurs et à de nouveaux savoirs dans un contexte de prise en compte des approches écosystémiques dans les prises de décisions. La DCE et la DCSMM renforcent l'exigence de participation dans les dispositifs de gestion de l'eau douce et marine en cohérence avec une approche écosystémique. Pour autant, cette exigence permet-elle d'intégrer les contributions des publics profanes ? Comment l'exigence d'une participation élargie à la définition d'une approche écosystémique est-elle interprétée par les gestionnaires en charge de ces écosystèmes ? Les auteurs montrent que les nouvelles connaissances liées à l'approche écosystémique sont davantage présentes dans une première phase d'acquisition des savoirs, que dans celles d'agrégation et d'argumentation sur

les mesures de gestion à prendre. Ce qui s'accumule à l'issue de ces trois phases comprend donc les connaissances des acteurs, mais aussi des tensions lors des phases d'acquisition et une fermeture des choix dans les phases d'agrégation et d'argumentation.

L'article de Cécile Coulmain présente les écueils rencontrés par les dispositifs de participation citoyenne, et notamment les CCSPL souvent réduites à la satisfaction d'une exigence réglementaire. Certaines font néanmoins exception : c'est le cas de la CCSPL du Grand Lyon (communauté urbaine devenue métropole) mise en service en 2003 dans un contexte de reconfiguration politique. L'article propose une analyse de l'institutionnalisation de cette instance de consultation au regard de l'activité intercommunale de régulation du service public de l'eau potable. Partant d'une analyse qui insiste sur le contexte politique et administratif dans lequel l'instance s'est insérée au début des années 2000, l'article laisse à voir une ambiguïté de l'usage qui est fait de cette CCSPL, entre consultation à visée légitimante et concertation approfondie. Prenant place dans un mouvement convergent de mobilisation citoyenne et de réaffirmation politique de l'agglomération autour de la gestion de l'eau, l'analyse revient sur le contexte d'élaboration d'une nouvelle politique de gestion de l'eau, et explore les variations de son instrumentation au gré des recompositions institutionnelles et politiques tant du secteur de l'eau que de l'intercommunalité. Malgré une apparente convergence de départ, l'article soulève l'idée que l'usage et les effets d'un tel dispositif, loin d'être autonome, sont essentiellement contingents des intérêts politiques mais aussi de l'évolution du cadre de la régulation de l'eau potable. Cette analyse montre alors comment les acteurs en concurrence pour la gestion de l'eau tentent chacun d'unifier la configuration locale à son profit (Massardier, 2011).

Ainsi, ces articles confirment, à partir de nouvelles études de cas, les difficultés des dispositifs participatifs à faire évoluer les rapports de forces pour permettre aux citoyens-usagers d'influencer le contenu de l'action publique. La participation n'est pas pour autant sans effet. Deux vertus de la participation dans la gouvernance de l'eau (Rogers, Hall, 2003) sont ainsi généralement mises en évidence. Le premier argument se réfère à la complexité de l'objet et à son caractère irréductible aux visions propres à certains acteurs, comme les discours rationnels des scientifiques, gestionnaires et économistes. C'est ici que la prise en compte des valeurs et des enjeux associés à l'eau est apparue importante surtout pour obtenir le consensus ou le compromis des différents acteurs vis-à-vis des choix de gestion. Les dispositifs peuvent alors permettre de reformuler les problèmes (Rui, 2016). Le deuxième argument souligne le rôle de ces dispositifs dans la structuration des actions collectives (Neef, 2009 ; Baron, Bonnassieux, 2013) et les effets sur l'apprentissage réciproque entre participants (Hassenforder et al., 2015 ; de Coninck, 2015). Laura Seguin a ainsi montré comment les différents acteurs participant à la conférence citoyenne sur l'eau (citoyens, élus ou experts, professionnels de la gestion de l'eau) apprennent à « participer » et se forment politiquement au cours de l'expérience (Seguin, 2016).

Néanmoins, ces dispositifs participatifs, qui devraient rendre gouvernables des réalités complexes hautement conflictuelles, ne répondent que partiellement à la réduction de cette complexité et des conflits d'usage caractéristiques de ces milieux. En pratique, l'accès au pouvoir et la capacité de prise de décision au sein des instances de concertation sont relativisés ou amoindris d'un côté par les procédures qui limitent drastiquement les marges de discussion possible au niveau local, et d'un autre côté par la « technicité » des sujets abordés. Outre les interrogations sur les effets d'exclusion sociale et la prise de distance du public face à une offre pléthorique de procédures participatives, les inégalités de pouvoir et la domination de certains acteurs dans la mise en œuvre de ces procédures délibératives⁵ sont difficiles à dépasser (Blondiaux, Sintomer, 2002 ; Richard-Ferroudji, 2011). La participation citoyenne et les démarches de démocratie délibérative sont ainsi confrontées aux inégalités de pouvoir entre instances politico-administratives, experts, lobbying et groupes de citoyens. Les procédures participatives sont instrumentalisées pour légitimer de nouvelles formes de gestion de l'eau prises en main par des entreprises privées en France et en Europe, tout comme dans les pays du Sud, depuis les années 1990 (Jaglin, 2003 ; Trottier, 2012 ; Massardier, 2011). Les décisions en matière de gestion de l'eau restent contrôlées par les experts, mais aussi par certaines « parties prenantes » dominantes dans les rapports de force (Sintomer, 2008). Celles-ci peuvent être représentées par des lobbys « néo-corporatistes » qui bénéficient de relations directes avec l'État, selon un processus de légitimation réciproque (Rui, 2006). Les projets de loi élaborés au niveau national s'écrivent ainsi au cours de concertation en coulisse au mépris de la production des débats et discussions (Perrin, 2018). Si les représentants des comités de bassin se montrent persuadés de faire vivre une démocratie « exemplaire », leur fonctionnement relève aussi d'une démocratie représentative qui n'évite pas les pièges de la notabilisation profitant aux figures politiques locales (Rui, 2006). En s'appropriant les démarches participatives, les agences de développement s'assurent de la légitimité auprès des usagers de leurs investissements et intègrent progressivement de nouveaux modes de gestion délégués à des services parfois privés. Les élus et les fonctionnaires conservent le pouvoir, et la démocratie participative, loin de « démocratiser la démocratie », constitue un moyen pour rendre les décisions plus « acceptables ».

L'exclusion du citoyen dans les dispositifs institutionnels de participation

Comme l'exprime Denis Salles, vingt années (Rio + 20) d'atermoiements et de faux-semblants ont essoufflé la gouvernance environnementale, que ce soit comme mode de pensée ou comme technique de gouvernement (Salles, Leroy,

[5] Un « processus délibératif » est défini comme un processus permettant à un groupe de recevoir et d'échanger de l'information, de faire l'examen critique d'un enjeu, et d'en venir à une entente qui guidera la prise de décision (Fearon, 1998).

2013). La participation des citoyens-usagers, aujourd'hui agitée comme un étendard dans un très grand nombre de projets, donne l'effet d'une peinture en trompe l'œil, un argument à faire valoir, sans produire les effets escomptés en termes de démocratie environnementale et de développement durable des territoires. Par exemple, les débats publics peuvent constituer paradoxalement un instrument de légitimation d'un projet et de neutralisation de la contestation, ainsi détournée de modes d'action plus directs (Blatrix, 2002). Cet usage politique et stratégique détourné des démarches participatives aurait comme effet d'affaiblir le poids des militants, des corps constitués, comme celui des experts non officiels et alternatifs. Un tel processus génère de la frustration et de la résignation au sein des mouvements citoyens envers des groupes de pression (lobbys) qui verrouillent le mode de fonctionnement du débat public. Les organisateurs expriment parfois leur déception face au manque de participation ou au résultat de discussions, tandis que des participants ont le sentiment de ne pas pouvoir s'exprimer ou de ne pas être écoutés. Ils dénoncent des réunions manipulatoires ou « qui ne servent à rien » (Richard-Ferroudji, 2011).

Les dispositifs participatifs sont le plus souvent réduits à de simples consultations, échelon le plus superficiel de participation selon l'échelle d'Arnstein (Arnstein, 1969)⁶. Du fait d'un tel contexte, les citoyens peuvent prendre du recul ou « prendre de la distance » devant l'invitation à participer à une démarche participative, comme le montre Barbier (2005). De nombreux citoyens refusent également de participer du fait du sentiment d'exclusion (Berger, Charles, 2014). Ainsi, en dépit de l'abondance de principes et de dispositifs, comme l'a conclu le *Rapport d'évaluation de la politique de l'eau en France* de 2013, « la politique de l'eau demeure encore trop élitiste et éloignée des acteurs. Il faut rapprocher la gestion de l'eau du citoyen » (Lesage, 2013, p. 150). En effet, l'institutionnalisation de la participation caractérisée par la technicisation et la bureaucratisation des pratiques de suivi alourdissent les démarches préexistantes et finalement les pratiques participatives (Barbier, 2005).

Les dispositifs participatifs se superposent souvent aux structures locales déjà existantes, tandis que la persistance de la représentation et la lourdeur des procédures continuent à limiter les possibilités de mettre en œuvre les résultats des processus (Barbier, 2005). Dans les pays émergents et en développement, les dispositifs participatifs et la gestion intégrée des milieux aquatiques (comme le *Community Based Natural Resource Management* – CBNRM, ou la GIRE) se sont imposés (Baron, Bonnassieux, 2013) comme des modèles dominants sans toutefois prendre en compte les structures hiérarchiques et les complexités locales (Neef, 2009), si bien qu'ils ne répondent que partiellement aux besoins d'une gestion de l'eau aux multiples usages et aux enjeux sociospatiaux régionaux (Dewan,

[6] L'échelle d'Arnstein présente les différents niveaux de participation de l'information, niveau minimal de participation à la délégation de pouvoir, niveau maximal. Entre ces extrêmes figurent la consultation du public, la concertation, le partenariat ou la co-décision (Arnstein, 1969).

Buisson, Mukherji, 2014). Le mantra de la participation semble davantage favoriser la dépolitisation prenant la forme d'une « tyrannie » imposée depuis les bureaux des grandes organisations internationales (Cooke, Kothari, 2001). Une des leçons importantes de ces tentatives pour « démocratiser la démocratie », pour citer l'expression d'Étienne Balibar, autour d'enjeux socio-environnementaux forts, réside dans l'impossibilité de décréter la participation, quelles que soient les manières de l'encadrer et de la faire vivre. Autrement dit, les processus participatifs et la mobilisation citoyenne relèvent de dynamiques propres, dépendant de la capacité de leurs initiateurs à co-intéresser les participants : il est ainsi fondamental que les publics s'identifient, et s'approprient les objectifs de ces démarches afin de faire vivre la démocratie de l'eau.

Vers des formes « alternatives » de participation ?

Malgré les nombreuses limites discutées précédemment, nombre de citoyens, de chercheurs et d'acteurs œuvrant dans les territoires de l'eau continuent de penser que les processus participatifs (plus que les procédures participatives) sont incontournables et qu'ils sont prometteurs pour faire vivre une « démocratie de l'eau » (Lesage, 2013). Ces processus pourraient permettre d'atteindre une justice environnementale (Blanchon, Moreau, Veyret, 2009) indispensable pour garantir la contribution des citoyens à une bonne gestion des ressources et parvenir ainsi aux objectifs de bon état écologique des cours d'eau (Schneier-Madanes, 2010). Pour avancer dans cette perspective, de nouveaux outils et de nouvelles pratiques sont élaborés par des associations, gestionnaires et chercheurs afin de permettre la mise en débat de questions longtemps cadrées par l'expertise et par des acteurs ou « parties prenantes » dominants dans les rapports de force (Notte, Salles, 2011 ; Rui, 2006).

Les contributions rassemblées dans ce dossier présentent quelques formes « alternatives » et novatrices de participation, initiées soit par des chercheurs soit par des citoyens, ainsi que leurs mises en œuvre dans la gestion de l'eau. L'analyse de ces démarches participatives nous permet de développer trois axes de réflexion. Premièrement, il s'agit d'analyser la mise en œuvre de recherches et de sciences participatives. Deuxièmement, au-delà de ces formes d'investigation, des formes alternatives de participation sont entreprises dans un contexte de conflictualité citoyenne face à une démocratie représentative et à une participation institutionnalisée considérée comme peu légitime. Les citoyens se forment et développent leurs compétences afin d'intervenir dans le cadre d'une « régulation civique ». Enfin, est questionnée de façon plus transversale la reconnaissance par les autorités territoriales (élus et gestionnaires) de la légitimité des savoirs produits par les citoyens dans le cadre de ces différentes démarches – l'objectif étant d'évaluer la réalité de leur prise en compte dans les processus de décision. Ainsi, plutôt que de s'en tenir à une analyse strictement critique des démarches participatives en cours, le défi, aussi bien pour le monde de la recherche que pour celui de la gestion, consiste aujourd'hui à trouver des

moyens de mieux les faire fonctionner, en investiguant les moyens permettant de donner plus de poids aux voix et aux contributions les plus diverses.

Des outils de recherche pour encourager la participation citoyenne dans la gouvernance des territoires de l'eau

Alors que la gestion des ressources en eau est dominée par l'expertise « technique » et « scientifique », les recherches participatives proposent de donner davantage la parole aux populations locales, habitants, riverains, citoyens. Plusieurs contributions du colloque ont proposé des outils participatifs pour la gestion de l'eau. Ces démarches suggèrent de mobiliser le public pour participer plus ou moins directement à l'élaboration des expertises et à la formulation des politiques de gestion de l'eau. Lors du colloque, une grande diversité de recherches participatives développées dans le domaine de l'eau ont été présentées : les sciences participatives (Veronica Mitroi et José-Frédéric Deroubaix), le diagnostic partagé en milieu associatif (Catherine Carré), la conférence de citoyens (Laura Seguin), la démarche recherche-action (par l'équipe du laboratoire G-Eau – Emeline Hassenforder et al.), l'organisation d'ateliers participatifs documentés dans un film (Émilie Crémin et Jamie Linton) et un jeu participatif (Sylvain Rotillon et ses partenaires). Ces démarches, aussi variées soient-elles, tant du point de vue des méthodes que du point de vue des formes des collaborations originales mises en place entre chercheurs et acteurs du monde associatif ou de la gestion, sont animées par une préoccupation commune : comment permettre l'expression des points de vue, des perceptions et des intérêts les plus divers vis-à-vis de l'eau et des milieux (Rivière-Honegger, Cottet, Morandi, 2015). Ces initiatives ne sont pas nécessairement en dehors de toute collaboration ou participation institutionnelle, et développent tout au contraire des collaborations inédites. Ce dossier rend compte d'une diversité des initiatives en la matière.

Veronica Mitroi et José-Frédéric Deroubaix dressent un état des lieux des sciences participatives dans les territoires de l'eau en interrogeant la manière dont ces nouvelles pratiques de production de savoirs participent au renouvellement de l'expertise et des savoirs considérés comme légitimes dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques. Ainsi ils s'intéressent au rôle des dispositifs de sciences participatives dans la démocratisation des savoirs et des modalités d'expertise dans le domaine de l'eau. Malgré l'implication « alternative » et élargie des publics à la production des savoirs, les auteurs montrent que la pratique des sciences participatives dans le domaine de l'eau n'est toutefois pas un long fleuve tranquille. Si l'intitulé de sciences participatives désigne couramment la participation du public à la production des connaissances scientifiques (Dias da Silva, Heaton, Millerand, 2017), les auteurs remarquent que les contributions profanes des habitants-usagers sont fortement encadrées par les chercheurs. Cet encadrement scientifique produit des effets ambigus : d'un côté, il permet une meilleure prise en compte des contributions profanes dans l'expertise et la gestion ; d'un autre côté, il reproduit la hiérarchisation des savoirs déjà

fortement présente dans le domaine de l'eau. En discutant différents dispositifs et contextes de mise en œuvre des sciences participatives, cette contribution rappelle surtout la distinction entre d'une part, les approches privilégiant la production des savoirs scientifiques (ou académiques), et d'autre part, les approches plus orientées vers la production de savoirs actionnables et mobilisables dans la gestion de l'eau.

Une démarche originale de recherche participative est présentée dans l'article d'Émilie Crémin, James Linton, Natacha Jacquin et Jacques-Aristide Perrin, qui porte sur les représentations de la rivière Dordogne par ses habitants. La démarche des chercheurs a été de proposer de nouveaux outils de recherche pour collecter les savoirs des habitants vivant le long de la rivière. Plusieurs outils ont été mobilisés (ateliers, cartes, entretiens) pour engager la participation du public, identifier les perceptions et comprendre la construction des savoirs relatifs à la rivière. L'expérience quotidienne des lieux et les usages sont ici au cœur de la construction des savoirs. L'analyse des données produites met en évidence la diversité des usages et des savoirs associés de la rivière. L'ensemble de cette recherche a été filmé et a donné lieu à la réalisation d'un film documentaire. À l'occasion de projections, le film a permis de faire émerger des représentations originales et partagées de l'espace fluvial, ainsi que des enjeux encore peu discutés autour du milieu aquatique.

D'autres expériences auraient pu trouver leur place dans ce dossier. On pense par exemple à une collaboration entre chercheurs et profanes pour la production des savoirs partagés et à la planification territoriale⁷. Une telle démarche de production d'un diagnostic participatif est portée par l'association ARCEAU-IdF (Association Recherche Collectivités dans le domaine de l'EAU), qui regroupe des chercheurs et des gestionnaires. Cette association a ainsi organisé des ateliers d'échange au sujet du bassin versant du Morbras, petit affluent urbain-périurbain de la Marne, afin de définir collectivement les manières dont un « petit cours d'eau » peut devenir un atout pour le développement du territoire. Dans ce cadre, des ateliers ont mobilisé des acteurs impliqués dans la vie locale, mais n'exerçant pas de responsabilité dans la gestion de l'eau et n'ayant pas forcément été consultés lors de l'élaboration du SAGE (architecte, paysagiste, propriétaires des berges, bailleur social, membre d'un jardin partagé, apiculteur, agriculteur...). L'ambition était de formaliser un diagnostic partagé et des propositions pour accompagner les futurs documents de planification, les possibles opérations de restauration du cours d'eau ou encore les projets d'urbanisation. Ces ateliers ont constitué une opportunité pour les acteurs locaux d'échanger sur le devenir de leur rivière dans des termes non techniques et réglementaires.

[7] Carré Catherine (ARCEAU-idf, Ladyss, Lavue, U. Paris 1) : « De la construction d'un diagnostic partagé à l'identification du cours d'eau comme atout du développement d'un territoire urbain : mobiliser les acteurs locaux autour du Morbras », communication présentée lors du colloque Alter'Eau 2016 à Limoges.

Cette forme de participation complémentaire au SAGE rencontre bien l'intérêt d'une partie des acteurs, permettant de faire émerger leurs attentes et craintes vis-à-vis du cours d'eau. C'est aussi un moyen de favoriser une réappropriation des rivières et de rendre possible leur réintégration dans les projets de territoire *via* les fonctions ordinaires qu'elles assurent ou pourraient assurer. Les difficultés de mise en œuvre qui ressortent sont : le gros travail de rencontres préalables nécessaire pour attirer les acteurs à venir dialoguer et le risque, une fois le diagnostic et les propositions d'actions formulés, d'une faible prise en compte par les élus.

On peut également citer l'expérimentation d'une démarche de recherche-action participative visant à accompagner différents groupes d'acteurs dans un processus de gestion partagée des ressources en eau, présentée par l'équipe du laboratoire G-Eau (E. Hassenforder, N. Ferrand, G. Abrami, B. Noury, D. L'Aot, P. Garin, S. Loudin, S. Girard)⁸. Cette équipe mobilise des outils participatifs tels que les *focus groups*, jeux de rôles, simulations interactives (Barreteau, Richard-Ferroujji, Garin, 2008), mais aussi des démarches de sciences participatives et citoyennes. Elle travaille également à la méthode SMAG (*Self Modeling for Assessing Governance*)⁹, permettant de modéliser les différentes stratégies des acteurs du secteur de l'eau (Abrami et al., 2016). Dans ce cadre, des ateliers rassemblent des individus pour modéliser¹⁰, analyser et discuter de leurs processus de gouvernance au cours des vingt dernières années. Les participants prennent le rôle d'un groupe d'acteurs d'un territoire qui défendent chacun leurs intérêts au travers des usages de l'eau, de la quantité consommée, des rejets d'eaux polluées dans différents secteurs d'un bassin versant. Ces ateliers s'appuient aussi sur une cartographie participative du territoire, l'identification et la qualification des principaux changements qui sont survenus au cours de la période étudiée, ainsi que de leurs causes et conséquences, la construction d'une frise chronosystémique des processus, de leurs déterminants, de leurs effets, ainsi que des principaux acteurs impliqués. L'originalité de la méthode SMAG est de proposer une analyse spatiale, temporelle et sociale de la gouvernance de l'eau. Les accompagnateurs « facilitateurs » sont souvent des chercheurs travaillant sur la participation, des bureaux d'étude ou des consultants indépendants, ou encore des associations.

[8] Emeline Hassenforder, Nils Ferrand, Géraldine Abrami, Benjamin Noury, Delphine L'Aot, Patrice Garin, Sarah Loudin, Sabine Girard, Mathieu Dionnet, Aquae-Gaudi (Irstea, Montpellier) : « Peut-on apprendre à (faire) participer ? », communication présentée lors du colloque Alter'Eau 2016 à Limoges.

[9] Anaïs Bazi, Nils Ferrand, Sabine Girard, Géraldine Abrami, Emeline Hassenforder (Irstea, Montpellier) : « SMAG : Self Modeling for Assessing Governance, un outil participatif d'autodiagnostic de la gouvernance de l'eau », communication présentée lors du colloque Alter'Eau 2016 à Limoges.

[10] À l'aide du kit méthodologique Wat-a-Game (<https://sites.google.com/site/waghistory/>, accès le 15/10/2018).

Ces recherches sont aussi mises en application dans un cadre de consultance au service de collectivités territoriales et d'institutions publiques et privées, responsables de projets de gestion de l'eau, notamment par Lisode – Lien social et décision (Lisode, 2017). Cette SCOP (Société coopérative et participative) organise des ateliers réunissant des acteurs (cadres de collectivité, représentants d'associations, citoyens) aux intérêts divergents afin de construire collectivement des objectifs de gestion partagée. De façon similaire, la démarche ComMod propose un accompagnement qui, sans remettre en cause la démocratie représentative, vise à améliorer la qualité du processus menant à la prise de décision dans le but de contribuer à la gouvernance de l'eau (ComMod, 2005).

Enfin, des associations s'emparent aussi des outils de la participation comme l'expliquent Sylvain Rotillon et son équipe (Marie-Fanny Fornasari, Judith Frydman, Francine Vidal) associée au Syndicat mixte du bassin versant de la Bièvre (SMBVB)¹¹. L'association culturelle Des ricochets sur les pavés et l'artiste Francine Vidal ont ainsi mené un projet avec le syndicat de rivière SMBVB pour essayer de compenser les limites de la concertation institutionnelle et pour agir de manière différente sur le territoire. Pour sortir de l'approche techno-administrative quand on s'adresse à la population, l'association propose un jeu élaboré à partir des rencontres avec les riverains pour faire émerger « leurs connaissances, leur imagination, leurs rêves autour de la rivière et de ses rives ». Les artistes souhaitent ainsi rendre compte des perceptions des habitants au travers d'une approche sensible d'une rivière aujourd'hui largement disparue.

Sans avoir la prétention de couvrir toute la diversité des recherches participatives dans les territoires de l'eau, ces travaux offrent un panel assez large des dynamiques à l'œuvre. Ils soulignent d'un côté, la diversité des outils développés (applications mobiles, cartographies, conférences citoyennes, modélisation, jeux de rôle, etc.) et de l'autre, la diversité des acteurs et des formes de collaboration qui se mettent en place entre le monde de la recherche, le monde associatif et le monde de la gestion. La plupart des auteurs présentent et discutent de manière critique des outils et démarches au développement desquels ils ont contribué, pour ensuite les expérimenter. Bien que la frontière entre production des savoirs et gestion de l'eau soit poreuse, ces expériences démontrent que faire participer les citoyens et les divers acteurs (usagers, gestionnaires, etc.) aux processus de production des savoirs peut conduire à des alliances inédites dans la gouvernance des territoires et des milieux aquatiques. De telles démarches participatives pourraient aussi être davantage mobilisées dans la mise en relation, souvent dominée par la conflictualité, entre les mouvements sociaux citoyens

[11] Sylvain Rotillon, Marie-Fanny Fornasari, Judith Frydman, Francine Vidal (Syndicat mixte du bassin versant de la Bièvre) : « La reconquête de la Bièvre par le jeu : la médiation artistique et ludique pour porter les enjeux d'un territoire », communication présentée lors du colloque Alter'Eau 2016 à Limoges.

soutenant une régulation civique, et les gestionnaires des ressources en eau et des milieux aquatiques.

Vers une appropriation de la participation citoyenne : conflictualité et mouvements sociaux citoyens soutenant une régulation civique

« Près de 25 ans après le sommet de Rio, que sont devenues les promesses du développement durable et de la participation citoyenne ? », questionnait Denis Salles lors du colloque de Limoges¹², tandis qu'on peut observer l'essoufflement des procédures participatives institutionnelles (enquêtes publiques, débats publics, conférences de citoyens, conférences environnementales), face à une montée en puissance de conflits territoriaux ou environnementaux (Sivens, Notre-Dame-des-Landes...) et d'initiatives alternatives autonomes (zones à défendre, sciences citoyennes, jardins et quartiers partagés, autopartage...).

Cette question et ce constat nous poussent à un « pas de côté théorique ». Ils nous incitent à regarder du côté des nouvelles formes de participation aux politiques territoriales. Se concentrer sur ce qui se joue, territorialement, dans la relation entre, d'une part, la participation prenant la forme de mobilisations et de contestations et, d'autre part, la démocratie participative, qu'elle soit institutionnelle ou hors des cadres réglementaires. Le travail de Laura Seguin (2016) évoqué précédemment montre d'ailleurs que les dispositifs institués de participation et les formes alternatives voire contestataires de participation à la gestion de l'eau ne sont pas nécessairement des univers cloisonnés. Il existe au contraire une importante porosité entre ces deux modes, qui constituent des expériences d'apprentissage du conflit, comme de la participation.

Dans le domaine de la gestion des ressources en eau potable, l'eau est redevenue sur certains territoires une chose politique et potentiellement un objet de dispute mobilisant des acteurs initialement périphériques ou extérieurs au système expert gestionnaire. De nombreux mouvements sociaux rassemblant des citoyens s'engageant dans une action collective se sont organisés autour de conflits liés à la gestion de l'eau potable mais aussi à l'eau comme « milieu » (pollutions, barrages ou autres aménagements menaçants des zones humides...). On pourra citer notamment en exemple pour ce qui concerne la France, les mobilisations militantes contre les algues vertes en Bretagne dues aux pollutions agricoles (Levain, 2016), la mobilisation autour des pollutions industrielles de l'étang de Berre (Allouche, 2015), celle autour de la pollution de l'eau à Fos-sur-Mer (Gramaglia, Babut, 2014), des mobilisations contre les barrages (Blanc, Bonin, 2008), mais parfois aussi contre leur démantèlement

[12] Denis Salles, Benoît Labbouz, Vincent Marquet (Irrstea) : « Gouvernance de l'eau et changement climatique. À la recherche de futurs possibles et souhaitables », communication présentée lors du colloque Alter'Eau 2016 à Limoges.

(Le Lay, Germaine, 2017 ; Sneddon, Barraud, Germaine, 2017 ; Barraud, 2017). Le processus de privatisation de la gestion de l'eau potable est aussi actuellement au cœur de vives mobilisations citoyennes soutenues par la Coordination Eau Île-de-France, dont les activités ont été présentées par Jean-Claude Oliva¹³ et Kevin Delacroix et présentées dans le film *Vague citoyenne* réalisé par François Guieu. Ces mouvements ont été aussi actifs pendant le forum alternatif de l'eau organisé à Marseille en marge du Forum mondial de l'eau en 2012. Des associations défendaient ici l'eau en tant que « bien commun de l'humanité », bien que cette conception ne soit pas toujours évidente pour les consommateurs face à des hésitations entre une gestion publique et une gestion privée (Pflieger, 2002). L'expérience de la participation citoyenne se poursuit néanmoins à l'initiative d'ONG et d'associations, comme présenté par Henri Lefevre¹⁴.

Dans ce contexte, se pose la question de savoir si les dispositifs participatifs réduisent la conflictualité ou, au contraire, sont un moyen pour les associations et les militants de poursuivre la défense de leurs intérêts.

L'article de Cécile Tindon et de Rémi Barbier nous offre l'occasion de comprendre l'émergence et le rôle d'un mouvement politique s'intéressant à la distribution de l'eau potable. Ce domaine, longtemps dominé par une « régulation institutionnelle », est depuis peu bouleversé par une forte demande de ce que les auteurs appellent « régulation civique »¹⁵. Ces dispositifs peuvent être initiés par des associations d'usagers ou des groupements d'actions locales, des mouvements écologistes ou citoyens, des mouvements sociaux ou autochtones, etc. L'essor contemporain de ces mouvements serait lié à l'affaiblissement de la confiance dans les élus et visent à contraindre et mettre à l'épreuve les représentants par un « flux continu d'évaluations et de critiques » (Rosanvallon, 2006). Des publics locaux se réunissent en réseaux, associant également parfois d'autres structures, environnementales, humanitaires, culturelles ou politiques, concernées ponctuellement ou durablement par l'accès à l'eau potable. La découverte des irrégularités de gestion et des failles de la régulation politique a alimenté une indignation et une défiance vis-à-vis des pratiques politiques locales et des entreprises délégataires. Les citoyens vigilants, ou « vigies de l'eau », s'érigent alors en garants de l'intérêt général, en mettant sous surveillance les décisions des élus, par un suivi minutieux de toutes les activités des services. La contestation des décisions des élus est ainsi un mode de participation

[13] Jean-Claude Oliva (Coordination Eau IDF) : « Les formes alternatives de participation au travers de l'expérience de la Coordination Eau Île-de-France », communication présentée lors du colloque Alter'Eau 2016 à Limoges.

[14] Henri Lefevre (Une seule planète) : « L'expérience d'Une Seule Planète, comment construire une parole citoyenne sur l'eau », communication présentée lors du colloque Alter'Eau 2016 à Limoges.

[15] Par régulation, Rémi Barbier et Cécile Tindon entendent ici l'ensemble des activités déployées pour détecter et/ou corriger ce qui fait problème dans l'organisation et le fonctionnement du service, aux yeux d'acteurs mandatés ou auto-mandatés à cet effet.

citoyenne « alternative » qui permet aux populations de participer directement aux décisions en remettant en cause ou en émettant des doutes sur tout projet d'aménagement ou de gestion ayant la capacité de porter atteinte à leur accès à la ressource ou au milieu aquatique. La contestation de personnes ou de groupes se réfère à des objets concrets, à des actes techniques en cours ou à venir, et se traduit par des actions avec une composante strictement locale (à l'échelle de la rivière ou d'un tronçon de rivière). Elle témoigne de la prise de parole de parties prenantes se sentant lésées. La contestation prend naissance avec l'engagement de l'une des parties, à la différence d'une tension qui n'est pas matérialisée par un engagement (Torre et al., 2006). Le conflit est largement investi par certaines associations qui se sont ainsi lancées dans des actions de désobéissance et de résistance (voir Tindon et Barbier dans le présent numéro). Même s'ils en retirent souvent le bénéfice de l'accès aux documents officiels, certains militants de l'eau se font les principaux contempteurs de ces dispositifs : refusant de s'adapter aux langages et aux formats qui leur sont proposés, ils tentent de les transformer en lieu de débat et de mise à l'épreuve des élus et services, d'éviter la dépolitisation des enjeux à laquelle contribuent ces commissions, et plus globalement de mettre en œuvre une conception alternative de la régulation que nous qualifions de civique. L'article montre comment s'exerce au sein de la commission un puissant cadrage orienté vers la régulation d'usage et la dépolitisation des enjeux. Il montre comment les militants associatifs s'efforcent de résister à ce cadrage et de faire exister, au sein et plus souvent en dehors de la commission, leur conception alternative de la régulation.

Ainsi, au-delà des initiatives participatives promues par des institutions ou par des chercheurs, des citoyens s'organisent pour intervenir sur les politiques de gestion au travers d'une « régulation civique ». La participation était attendue et revendiquée par les associations, qui ont d'ailleurs contribué à sa mise en place. Toutefois, les associations ressortent (quand elles ont réussi à s'insurger) souvent déçues par les dispositifs « institutionnels » ou ceux mis en place par des chercheurs, car leur « participation » est souvent limitée à une « consultation » définie par un cadre réglementaire rigide.

Comment faire reconnaître les participations alternatives ? Retour sur quelques « problèmes techniques » de la participation

La question de la prise en compte de différentes formes de contributions dans la gouvernance des milieux aquatiques et des ressources en eau reste une problématique centrale de toutes les démarches participatives présentées précédemment, qui peut se décliner en deux points de questionnement : celui des possibilités d'intégration des représentations, savoirs, valeurs et intérêts très divers vis-à-vis de l'eau (autrement dit, la concertation) ; et celui du rapport entre savoir et action. Ce sujet transversal aux articles présentés dans ce dossier mérite qu'on s'y attarde pour donner quelques éléments de réflexion.

Face à une gestion dominée par les « savoirs experts », le public reste envisagé par les administrateurs du territoire comme une entité peu fiable et potentiellement source de subversion (Rui, 2006). Pourtant, la mobilisation des « savoirs citoyens » dans un cadre participatif permettrait d'ouvrir les perspectives en termes d'enjeux et de discuter des orientations de planification autour de la gestion de l'eau et de l'aménagement des cours d'eau. L'article d'Émilie Crémin, Jamie Linton, Natacha Jacquin et Jacques-Aristide Perrin montre que des outils de recherche participatifs peuvent permettre également une meilleure adéquation entre les sentiments d'appartenance des citoyens à un territoire et les objectifs techniques et économiques relevant des politiques de gestion des cours d'eau.

La légitimité et la place accordée aux savoirs et aux différentes contributions des citoyens dans la gestion participative des territoires de l'eau sont ici questionnées. Il s'agit d'élargir la gestion de l'eau à des savoirs autres que ceux de l'expertise ou de l'écologie scientifique. Les nouvelles initiatives participatives, illustrées par les quelques exemples réunis dans ce dossier thématique, apporteraient-elles des savoirs permettant de rendre possible une reconnaissance plus affirmée de la pluralité des savoirs et des modalités de légitimation de ces savoirs ?

Comme le constate Veronica Mitroi et Jean-François Deroubaix, la pertinence des savoirs produits au travers de recherches ou de sciences participatives est le plus souvent jugée selon leur capacité à garantir le caractère scientifique des données. Si la garantie scientifique est si fondamentale, c'est que les savoirs scientifiques sont jugés toujours comme plus pertinents pour l'expertise et la gestion que les savoirs « profanes » des acteurs sociaux à l'œuvre. Les protocoles d'observation et de validation des données occupent une place centrale dans ces démarches afin de « scientificiser » les contributions profanes. Il s'agit là d'une condition indispensable pour que les données ainsi obtenues soient prises au sérieux par les chercheurs et par les décideurs, sans que ce soit une garantie dans la formulation des problèmes et des solutions à prendre en compte.

Pour Cécile Tindon et Rémi Barbier, l'un des effets de la mise en œuvre de la participation s'observe dans la montée en compétences des militants qui sont souvent au départ relativement peu au fait de la gestion de l'eau. Cette montée en compétences est obtenue grâce à la circulation de savoirs divers (techniques, administratifs, juridiques) et de formateurs issus du monde professionnel ou militant qui permettent aux militants, devenus des initiés, d'agir sur les dossiers, contrats, factures. Fins connaisseurs de la loi et des règlements, ils peuvent proposer une méthodologie précise à suivre. Néanmoins, la compétence des citoyens ne paraît jamais complètement aboutie « aux yeux des autres protagonistes de la citadelle technique » : pour eux il s'agit d'une expertise plus mimétique que contributive, une expertise profane qui ne saurait égaler les expertises professionnalisées. Les élus associent plus souvent les revendications des militants à

un « dogmatisme pro-régie » ou plus exactement anti-délégation dont il conviendrait de sortir car il finit par avoir des effets négatifs.

Enfin, l'approche écosystémique est présentée par Arnaud Thomas, Caitriona Carter et Gabrielle Bouleau comme *un* mode de gouvernance qui permet de faire émerger une contre-expertise dans la réglementation des écosystèmes aquatiques.

Reste à savoir si les approches participatives « alternatives » pourront contribuer à la reformulation et à la redéfinition des fondements épistémologiques de la relation entre science, savoirs experts et acteurs de la société, tant dans le domaine de la production des connaissances et des expertises que dans celui de la gouvernance des milieux aquatiques et des ressources en eau.

Discussion

Selon la devise des forums mondiaux de l'eau : « L'eau est l'affaire de tous ». Le grand public est en effet concerné par cette ressource qui constitue un élément essentiel de la qualité environnementale et de la santé humaine, et qui joue également un rôle important dans l'économie en général (Cosgrove, Rijsberman, 2000), mais aussi dans les valeurs sociétales véhiculées (Tindon, 2018). Du fait de son importance dans notre vie quotidienne et sociale, la démocratie de l'eau peut nous donner des leçons et nous orienter vers une démocratie participative plus large.

La participation citoyenne institutionnalisée est d'abord questionnée du fait qu'elle ne parvient pas à satisfaire les demandes citoyennes. Loin des promesses du développement durable et de la participation citoyenne, on constate un épuisement des procédures participatives institutionnelles (enquêtes publiques, débats publics, conférences de citoyens, conférences environnementales). Dans le même temps, apparaissent des conflits territoriaux ou environnementaux entre écologistes, pouvoirs publics et agriculteurs (Lavocat, Nicolino, 2017) au cours desquels des initiatives participatives se construisent comme alternatives aux modes de gouvernance officiels. Des « vagues citoyennes »¹⁶ dénoncent la crise de la gouvernance démocratique (Barber, 2004) et proposent de nouvelles formes alternatives de participation (Bied-Charreton et al., 2006). Développer des formes alternatives de participation du public semble alors pertinent dans le contexte d'un mécontentement général à l'égard des structures et des processus démocratiques existants dans un cadre institutionnel (Neveu, 2011).

Les cas retenus pour le colloque et pour ce numéro permettent de se représenter une diversité de logiques et de processus d'innovation qui travaillent

[16] Film *La vague citoyenne. Pour l'eau bien commun*, de François Guieu [voir <http://www.vagueciyenne.org/blog/>, accès le 12/10/2018].

la démocratie participative dans le domaine de la gestion des ressources en eau et de l'aménagement des milieux aquatiques. Ainsi, au-delà des dispositifs institutionnels consultatifs (conférences de consensus, jury citoyens) et délibératifs (CLE, comités de bassin, comités de rivières, etc.) développés dans le cadre de la gouvernance, les articles de ce dossier présentent des pratiques de participation qui impliquent des contributions très diverses des habitants, usagers et citoyens à la production des savoirs et à la prise de décisions portant sur l'eau et les milieux aquatiques. Ces contributions portent sur l'ensemble des actions ayant une incidence sur le milieu, qu'elles soient de nature politique, économique, sociale, environnementale. La participation à la gestion de l'eau peut être organisée par des groupes de citoyens, par les instances publiques ou par des chercheurs. Elle implique des groupes de citoyens plus ou moins mixtes, plus ou moins organisés, pouvant contribuer de manière active à la gestion ou à la connaissance de l'eau. Ces formes d'implication et de participation sont aussi diverses que les actions d'entretien et de nettoyage de rivière, la planification participative, les jeux de rôle, la modélisation, les actions de sciences citoyennes telles que les inventaires de la biodiversité sur le terrain, etc.

Les chercheurs contribuent au développement et à l'expérimentation des outils de recherche-action participatifs engageant les citoyens dans l'élaboration de savoirs mobilisables dans la définition de politiques de gestion de l'eau. L'accompagnement des citoyens dans l'expression de leurs savoirs et le dépassement des asymétries de pouvoir est mobilisé pour permettre la mise en œuvre de projets de gestion de l'eau plus adaptés aux réalités locales des citoyens et habitants, souvent peu prises en compte dans les expertises techniques. Les recherches permettent aussi de mettre en lumière la diversité des formes de participation alternative proposées par des groupes de citoyens ou d'usagers pour s'opposer aux institutions dominantes et/ou aux formes institutionnelles de participation (Neveu, Vanhoenacker, 2017). Au cours de ces démarches, les citoyens se forment et acquièrent des compétences dans le domaine de l'organisation et de la synthèse des savoirs acquis collectivement sur les ressources en eau et les milieux aquatiques. Ces initiatives sont innovantes, mais d'autres dispositifs alternatifs pourraient être présentés dans les territoires de l'eau pour faciliter le dialogue et l'expression citoyenne (les forums alternatifs, les mouvements sociaux ou autochtones, etc.).

Bien qu'élaborés souvent à l'écart des sphères institutionnelles, les groupes impliqués dans ces démarches espèrent *in fine* avoir une influence sur les décisions prises dans le cadre institutionnel. Les articles montrent ainsi comment ces formes alternatives de participation interagissent avec les structures institutionnalisées (relations d'opposition ou apprentissages réciproques). L'enjeu est en effet toujours celui de la prise en compte des savoirs, des avis, des arguments des citoyens. Or, cela suppose que soit reconnue la légitimité des savoirs issus des dispositifs participatifs. Reste alors à savoir s'il faut y voir là une raison d'espérer ou de désespérer de la démocratisation de la gestion de l'eau.

Bibliographie

- Abrami G., Ferrand N., Ducrot R., Morardet S., Hassenforder E., Garin P., Aquae-Gaudi W., 2016, « Paper and pebbles simulations and modelling for the governance of socio-environmental systems: a review of 8 years of experimenting with the Wat-a-Game toolkit », in S. Sauvage, J. M. Sánchez-Pérez, A. E. Rizzoli (dir.), *Proceedings of the 8th International Congress on Environmental Modelling and Software*, Toulouse, 10-14 juillet 2016.
- Alban N., Lewis N., 2005, « Évaluation des processus de concertation et de gouvernance du territoire sur le littoral aquitain », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 6 (3), <http://journals.openedition.org/vertigo/2419> (accès le 18/08/2018).
- Allain S., 2012, « Négocier l'eau comme un bien commun à travers la planification concertée de bassin », *Natures Sciences Sociétés*, 20 (1), p. 52-65, <https://www.cairn.info/revue-natures-sciences-societes-2012-1-page-52.htm> (accès le 15/10/2018).
- Allouche A., 2015, « L'argumentation dans la formation des groupes protestataires : du conflit d'aménagement au militantisme environnemental », *Argumentation et Analyse du Discours*, 14, <http://journals.openedition.org/aad/1929> (accès le 11/09/2018).
- Arnstein S., 1969, « A Ladder of Citizen Participation », *Journal of the American Institute of Planners*, 35 (4), p. 216-224.
- Aubriot O., Riaux J., 2013, « Savoirs sur l'eau : les techniques à l'appui des relations de pouvoir ? », *Autrepart*, 65 (2), p. 3-26.
- Barber R. B., 2004, *Strong Democracy: Participatory Politics for a New Age*, Berkeley, University of California Press.
- Barbier R., 2005, « Quand le public prend ses distances avec la participation. Topiques de l'ironie ordinaire », *Natures Sciences Sociétés*, 13 (3), p. 258-265, <http://www.cairn.info/revue-natures-sciences-societes-2005-3-page-258.htm> (accès 22/10/2018).
- Barbier R., Bedu C., Buclet N., 2009, « Portée et limites du dispositif "jury citoyen". Réflexions à partir du cas de Saint-Brieuc », *Politix*, 86, p. 189-207, <http://www.cairn.info/revue-politix-2009-2-page-189.htm> (accès le 15/10/2018).
- Barbier R., Larrue C., 2011, « Démocratie environnementale et territoires : un bilan d'étape », *Participations*, 1, p. 67-104.
- Baron C., Bonnassieux A., 2013, « Gouvernance hybride, participation et accès à l'eau potable. Le cas des associations d'usagers de l'eau (AUE) au Burkina Faso », *Annales de géographie*, 693, p. 525-548.
- Barraud R., 2017, « Removing Mill Weirs in France: The Structure and Dynamics of an Environmental Controversy », *Water Alternatives*, 10 (3), p. 796-818.
- Barreteau O., Richard-Ferroudji A., Garin P., 2008, « Des outils et méthodes en appui à la gestion de l'eau par bassin versant », *La Houille Blanche*, 6, p. 48-55.

- Barthélémy C., 2013, *La pêche amateur au fil du Rhône et de l'histoire. Usages, savoirs et gestions de la nature*, Paris, L'Harmattan, 174 p.
- Bedu C., 2010, *Quand une citadelle technique se (sou)met à l'épreuve de l'"impératif délibératif". Récit et analyse pragmatique d'une procédure de type "mini public" dans le domaine de l'eau potable*, thèse pour le doctorat de science politique, Université de Strasbourg.
- Berger M., Charles J., 2014, « Persona non grata. Au seuil de la participation », *Participations*, 9, p. 5-36, <https://www.cairn.info/revue-participations-2014-2-page-5.htm> (accès le 15/10/2018).
- Bied-Charreton M., Makkaoui R., Petit O., Requier-Desjardins M., 2006, « La gouvernance des ressources en eau dans les pays en développement : enjeux nationaux et globaux », *Mondes en développement*, 135, p. 39-62.
- Blanc N., Bonin S., 2008, *Grands barrages et habitants : les risques sociaux du développement*, Paris/Versailles, Éditions de la maison des sciences de l'Homme/Éditions Quae.
- Blanchon D., Moreau S., Veyret Y., 2009, « Comprendre et construire la justice environnementale », *Annales de géographie*, 665-666, p. 35-60, <https://www.cairn.info/revue-annales-de-geographie-2009-1-page-35.htm> (accès le 15/10/2018).
- Blatrix C., 2002, « Devoir débattre. Les effets de l'institutionnalisation de la participation sur les formes de l'action collective », *Politix*, 57, p. 79-102, https://www.persee.fr/doc/polix_0295-2319_2002_num_15_57_1208 (accès le 15/10/2018).
- Blondiaux L., Sintomer Y., 2002, « Démocratie et Délibération », *Politix*, 57, p. 13-14.
- Blondiaux L., Sintomer Y., 2009, « L'impératif délibératif », *Rue Descartes*, 63, p. 28-38.
- Blondiaux L., Fourniau J., 2011, « Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ? », *Participations*, 1, p. 8-35.
- Bouleau G., 2009, « La contribution des pêcheurs à la loi sur l'eau de 1964 », *Économie rurale*, 309, <http://journals.openedition.org/economierurale/261> (accès le 22/10/2018).
- Chamoz O., 2010, *Le discours mondial sur la "participation" et son émergence dans la protection de la biodiversité*, document de travail, Paris, Agence française du développement, 32 p.
- Claeys-Mekdade C., 2006, « La participation environnementale à la française : le citoyen, l'État... et le sociologue », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 7 (3), p. 217-223.
- ComMod, 2005, « La modélisation comme outil d'accompagnement », *Natures Sciences Sociétés*, 13 (2), p. 165-168, doi:10.1051/nss:2005023.
- Cooke B., Kothari U., 2001, « The case for participation as tyranny », in B. Cooke, U. Kothari (dir.), *Participation: The New Tyranny?*, Londres, Zed Books, p. 1-15.
- Cosgrove W. J., Rijsberman F. (pour le World Water Council), 2000, *World Water Vision, Making Water Everybody's Business*, Londres, Earthscan.

- Coulmain C., 2018, « L'eau et la formation d'une institution intercommunale : retour sur la genèse et l'évolution des services urbains de l'eau au Grand Lyon », in S. Barone, R. Barbier, F. Destandau (dir.), *Gouvernance de l'eau : un mouvement de réforme perpétuelle ?* Paris, L'Harmattan, p. 20-43.
- De Coninck A., 2015, *Faire de l'action publique une action collective. Expertise et concertation pour la mise en œuvre des continuités écologiques sur les rivières périurbaines*, thèse pour le doctorat en aménagement et urbanisme, Université Paris-Est.
- Deroubaix J.-F., Carré C., 2018, « Faire parler les usagers ou faire entendre les gestionnaires ? Pratiques de concertation, recours aux outils économiques et mise en débat des coûts des politiques de gestion des milieux aquatiques », in C. Blatrix, J. Mery (dir.), *La concertation est-elle rentable ? Coûts de la concertation et de la non-concertation en matière d'aménagement et d'environnement*, Paris, Quae.
- Dewan C., Buisson M.-C., Mukherji A., 2014, « The imposition of participation? The case of participatory water management in coastal Bangladesh », *Water Alternatives*, 7 (2), p. 342-366, <http://www.water-alternatives.org/index.php/alldoc/articles/vol7/v7issue2/250-a7-2-4/file> [accès le 15/10/2018].
- Dias da Silva P., Heaton L., Millerand F., 2017, « Une revue de littérature sur la "science citoyenne" : la production de connaissances naturalistes à l'ère numérique », *Natures Sciences Sociétés*, 25 (4), p. 370-380.
- Fearon J. D., 1998, « Deliberation as Discussion », in J. Elster (dir.), *Deliberative Democracy*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 44-68.
- Ghiotti S., 2006, « Les Territoires de l'eau et la décentralisation. La gouvernance de bassin versant ou les limites d'une évidence », *Développement durable et territoires*, dossier 6, <http://developpementdurable.revues.org/1742> [accès le 23/09/2015].
- Girard S., Rivière-Honegger A., 2014, « En quoi les dispositifs territoriaux de la gestion de l'eau peuvent-ils être efficaces ? », *Sciences Eaux & Territoires*, 13, p. 32-36, <https://www.cairn.info/revue-sciences-eaux-et-territoires-2014-1-page-32.htm> [accès le 15/10/2018].
- Gramaglia C., 2008, « Des poissons aux masses d'eau : les usages militants du droit pour faire entendre la parole d'êtres qui ne parlent pas », *Politix*, 83, p. 133-153.
- Gramaglia C., Babut M., 2014, « L'expertise à l'épreuve d'une controverse environnementale et sanitaire : la production des savoirs et des ignorances à propos des PCB du Rhône (France) », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 14 (2), <http://journals.openedition.org/vertigo/15067> [accès le 15/10/2018].
- Guieu F., 2015, *Vague citoyenne. Pour l'eau bien commun*, film documentaire réalisé par François Guieu, 113 minutes, <http://www.vaguecitoyenne.org/blog/> [accès le 12/10/2018].

- Haghe J.-P., 2010, « Penser l'eau : contribution à une généalogie des idées à travers l'exemple français », in G. Schneier-Madanes, *L'eau mondialisée : la gouvernance en question*, Paris, La Découverte, p. 47-60.
- Hassenforder E., Smajgl A., Ward J., 2015, « Towards understanding participatory processes: framework, application and results », *E - Journal of environmental management*, 157, p. 84-95.
- Jaglin S., 2003, « La participation au service du néolibéralisme ? Les usagers dans les services d'eau en Afrique subsaharienne », in M.-H. Bacqué, Y. Sintomer (dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative : les "nouveaux" paradigmes de l'action publique*, Paris, La Découverte.
- Lavocat L., Nicolino F., 2017, « Quand le gouvernement et la FNSEA redessinent la carte des cours d'eau », *Reporterre : le quotidien de l'écologie*, 27 février 2017, <https://reporterre.net/Quand-le-gouvernement-et-la-FNSEA-redessinent-la-carte-des-cours-d-eau> (accès le 15/10/2018).
- Le Bourhis J.-P., 2007, « Du savoir cartographique au pouvoir bureaucratique. Les cartes des zones inondables dans la politique des risques (1970-2000) », *Genèses*, 68, p. 75-96.
- Le Lay Y., Germaine M., 2017, « Déconstruire ? L'exemple des barrages de la Sélune (Manche) », *Annales de géographie*, 715, p. 259-286.
- Leroy P., Van Tatenhove J., 2002, « Environment and Participation: The Shifting Significance of a Double Concept », in P. P. J. Driessen, P. Glasbergen (dir.), *Greening Society: The Paradigm Shift in Dutch Environmental Politics*, Dordrecht, Kluwer Academic Publishers, p. 163-184.
- Lesage M., 2013, *Rapport d'évaluation de la politique de l'eau en France. "Mobiliser les territoires pour inventer le nouveau service public de l'eau et atteindre nos objectifs de qualité"*, Paris, République française, Premier ministre, juin 2013, 219 p.
- Levain A., 2016, « Une épreuve médiatique ? Les éleveurs bretons et les marées vertes », *Études rurales*, 198, p. 171-194, <http://journals.openedition.org/etudesrurales/11414> (accès le 11/09/2018).
- Lisode, 2017, *Guide de concertation territoriale et de facilitation*, Montpellier, Lisode, 64 p., www.lisode.com/wp-content/uploads/2017/02/Lisode_Guide_concertation.pdf (accès le 15/10/2018).
- Massardier G., 2011, « Des transferts de politiques publiques en eaux troubles méditerranéennes. Les arrangements territorialisés de la gestion de l'eau », *Pôle Sud*, 35, p. 7-20, <https://www.cairn.info/revue-pole-sud-2011-2-page-7.htm> (accès le 15/10/2018).
- Mermet L., Salles D. (dir.), 2015, *Environnement : la concertation approuvée, contestée, dépassée ?*, Louvain-la-Neuve, De Boeck.
- Mosse D., 2001, « "People's knowledge", participation and patronage: operations and representations in rural development », in B. Cook, U. Kothari (dir.), *Participation - the new tyranny?*, Londres, Zed Press, p. 16-35.

- Neef A., 2009, « Transforming rural water governance: Towards deliberative and polycentric models? », *Water Alternatives*, 2 (1), p. 53-60, <http://www.water-alternatives.org/index.php/alldoc/articles/vol2/v2issue1/43-a2-1-4/file> (accès le 15/10/2018).
- Neveu C., 2011, « Démocratie participative et mouvements sociaux : entre domestication et ensauvagement ? », *Participations*, 1, p. 186-209, <https://www.cairn.info/revue-participations-2011-1-page-186.htm> (accès le 15/10/2018).
- Neveu C., Vanhoenacker M., 2017, « La participation buissonnière, ou le secret dans l'ordinaire de la citoyenneté », *Participations*, 19, p. 7-22.
- Nez H., 2011, « Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif. Une enquête ethnographique à Paris », *Sociologie*, 2 (4), p. 387-404.
- Notte O., Salles D., 2011, « La prise à témoin du public dans la politique de l'eau. La consultation directive-cadre européenne sur l'eau en Adour-Garonne », *Politique européenne*, 33, p. 37-62.
- Perrin J.-A., 2018, *Gouverner les cours d'eau par un concept : Étude critique de la continuité écologique des cours d'eau et de ses traductions*, thèse pour le doctorat de géographie, Université de Limoges.
- Pflieger G., 2002, « Domination du consommateur et résistance du citoyen. Les tensions entre les figures de l'utilisateur au sein du système de régulation de l'eau en France », *Flux*, 48-49, p. 20-34.
- Raki M., Ruf T., 2006, « La participation des usagers de l'eau des périmètres irrigués méditerranéens », in A. Richard, P. Caron, J.-Y. Jamin, T. Ruf (dir.), *Coordinations hydrauliques et justices sociales. Actes du séminaire Programme commun systèmes irrigués PCSI (Montpellier, 25-26 novembre 2004)*, Montpellier, CIRAD.
- Richard-Ferroudji A., 2011, « Limites du modèle délibératif : composer avec différents formats de participation », *Politix*, 96, p. 161-181.
- Rivière-Honegger A., Cottet M., Morandi B. (dir.), 2015, *Connaître les perceptions et les représentations : quels apports pour la gestion des milieux aquatiques ?* Vincennes, ONEMA, http://www.onema.fr/Perceptions-representations-et-gestion-des-milieux-aquatiques?archives=2015_halshs-01248761 (accès le 15/10/2018).
- Rogers P., Hall A. W., 2003, « Effective Water Governance », *Technical Committee Background Papers*, 7, Stockholm, Global Water Partnership (GWP), 44 p.
- Rosanvallon P., 2006, *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Seuil.
- Rui S., 2006, « Le public fait-il la loi : le débat national sur l'eau, entre injonction participative et néo-corporatisme », *Politix*, 75, p. 125-142.
- Salles D., Leroy P., 2013, « Gouvernance environnementale », in I. Casillo, R. Barbier, L. Blondiaux, F. Chateauraynaud, J.-M. Fourniau, R. Lefebvre, C. Neveu, D. Salles (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation, <http://www.dicopart.fr/en/dico/gouvernance-environnementale> (accès le 15/10/2018).

- Schneier-Madanes G., 2010, *L'eau mondialisée*, Paris, La Découverte.
- Seguin L., 2016, *Les apprentissages de la participation. Regards croisés sur un dispositif institué et une mobilisation contestataire*, thèse pour le doctorat en aménagement, Université de Tours.
- Sintomer Y., 2008, « Du savoir d'usage au métier de citoyen ? », *Raisons politiques*, 31, p. 115-133.
- Sneddon C., Barraud R., Germaine M.-A., 2017, « Dam Removals and River Restoration in International Perspective », *Water Alternatives*, 10 (3), p. 648-654.
- Tindon C., 2018, *S'engager pour l'eau potable : de l'indignation à la régulation civique*, thèse de doctorat de sociologie, Université de Strasbourg.
- Torre A., Aznar O., Bonin M., Caron A., Chia E., Galman M., Kirat T., 2006, « Conflits et tensions autour des usages de l'espace dans les territoires ruraux et périurbains. Le cas de six zones géographiques françaises », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 3, p. 415-453.
- Trottier J., 2012, « L'avènement de la gestion intégrée des ressources en eau », in A. Brun, F. Lasserre, *Gestion de l'eau : approche territoriale et institutionnelle*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Tsanga Tabi M., Verdon D., 2015, « Les valeurs ont-elles une place dans le management des services publics. Leçons d'une recherche-action », *Revue française de gestion*, 250, p. 105-124.
- Van Tatenhove J. P. M., Leroy P., 2003, « Environment and Participation in a Context of Political Modernisation », *Environmental values*, 12 (2), p. 155-174.
- Wittfogel K. A., 1957, *Oriental Despotism: a comparative study of total power*, Yale, Yale University Press, 537 p.

Émilie Crémin est post-doctorante, géographe, membre de la chaire Capital environnemental et gestion durable des cours d'eau (GEOLAB UMR 6042, Université de Limoges). Elle est également coordinatrice du présent numéro.

Jamie Linton est chercheur, responsable de la chaire Capital environnemental et gestion durable des cours d'eau (GEOLAB UMR 6042, Université de Limoges). Il est également coordinateur du présent numéro.

Veronica Mitroi est chercheuse contractuelle au CNRS, sociologue, membre de l'Institut d'écologie et des sciences de l'environnement de Paris (iEES Paris).

José-Frédéric Deroubaix est sociologue politiste et chercheur au laboratoire Eau Environnement Systèmes Urbains (LEESU, Université Paris-Est – Ecole des Ponts ParisTech).

Natacha Jacquin est chargée de recherche associée, membre de la chaire Capital environnemental et gestion durable des cours d'eau (GEOLAB UMR 6042, Université de Limoges) et membre de l'Office international de l'eau.

Abstract—Alternatives for participation in water governance . Introduction

This article introduces the main ideas and presents the individual contributions of a special issue on alternative forms of participation in water democracy. Public participation has, since the 1960s, played a role in water management in France and elsewhere. However, as many of our authors point out and as we discuss in this article, this “institutionalized” participation has significant shortcomings, often reinforcing technocratic forms of regulating water resources and aquatic environments. Experimenting with new and alternative forms of participation (especially through practicing participatory research, promoting participatory science, developing new techniques for role playing involving water management, etc.) suggests how citizens in collaboration with researchers in the humanities and social sciences can contribute to water management in novel ways, producing more satisfactory participatory experiences and leading to alternative water management possibilities. This introduction thus offers a critical analysis of institutionalized participatory processes and presents alternative approaches to participation, suggesting possibilities for their potential hybridization.

Keywords Participation, water governance, alternatives, participatory research and sciences, citizen regulation

**Mots clés**

Participation, gouvernance de l'eau, alternatives, recherches et sciences participatives, régulation citoyenne